



FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENTS saison 2009/2010

Les tableaux : ils sont fixés au niveau national

DEROULEMENT SPORTIF

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans des poules.

Chaque joueur éliminé d'un tableau sera tenu d'arbitrer une partie.

A l'issue des poules les joueurs ou joueuses seront placés dans un tableau ko correspondant aux nombre d'engagé(e)s

Le tableau final se déroule par élimination directe sans classement intégral, hormis pour les 4 premières places.

LITIGES

▪ **FORFAITS**

Tout participant doit aviser le responsable de son absence si elle lui est connue suffisamment à l'avance afin de permettre un éventuel repêchage. **Toute absence devra être signalée au responsable régional et justifiée par écrit avant l'épreuve en cas d'impossibilité au tout dernier moment dès que possible et au plus tard le lendemain de l'épreuve.**

▪ **REPECHAGES**

Ils ne seront possibles que jusqu'au mercredi de la semaine qui précède la compétition.

Dans les autres cas, la place sera laissée vacante et les poules ne seront pas reconstituées. Seul le responsable qualité pour effectuer les repêchages. Ils ne seront pas forcément effectués dans le département du joueur forfait, priorité sera éventuellement donné au département pénalisé par l'arrondi du calcul du nombre de qualifiés.

▪ **RETARD :**

A tous les échelons et dans toutes les catégories :

- a) si un joueur ne s'est pas présenté 15 minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait pour toutes les parties de la poule.
- b) Si ce joueur est présent avant la fin du déroulement de la poule, il est classé **dernier** de la poule et peut disputer le tableau final KO dans le cas d'une poule de 3 joueur(s). Dans le cas contraire, il est déclaré forfait.

QUALIFICATION AUX FINALES FEDERALES NATIONALES PAR CLASSEMENT

Le nombre de qualifiés par tableaux est fixé par le responsable national

CRITERES DE QUALIFICATION AUX FINALES FEDERALES REGIONALES PAR CLASSEMENT

Le tour de départementale est placé sous la responsabilité des comités départementaux. Le responsable régional fixe le nombre de qualifiés pour chaque tableau puis calcule le nombre de places attribuées à chaque département selon le principe suivant :

- Les deux premier(e)s de chaque tableau sont qualifié(e)s pour le tour régional (afin d'éviter aux départements d'avoir à organiser des tableaux qui n'ont pas au moins 3 joueurs ou joueuses il n'y a pas d'obligation formelle de faire se dérouler un tableau à 2 participant(e)s mais il est toutefois vivement conseillé de faire jouer tous les engagé(e)s quitte à mélanger des tableaux.
- Les autres places sont attribuées proportionnellement au nombre d'engagés dans chaque département.